



Paris, le 4 avril 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Combien de personnes pauvres en France : 8,2 millions ou 11,2 millions ?

Faisant suite à la récente publication du 7^{ème} rapport de l'ONPES¹, plusieurs estimations du nombre de personnes pauvres en France ont circulé, issues de cette publication :

- 8,2 millions de personnes pauvres mesurées au moyen de l'indicateur du taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian ;
- 11,2 millions de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion selon l'indicateur retenu en Europe en vue de la mesure de la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Plusieurs mesures de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont en effet réalisées par observation statistique, afin de tenir compte de la diversité des situations de pauvreté et d'exclusion et de leurs origines. L'interprétation d'un indicateur particulier ne peut se faire qu'au regard d'un ensemble de mesures qui constituent un tableau de bord. C'est la raison pour laquelle celui dont s'est doté l'ONPES comporte 26 indicateurs.

Le chiffre de 8,2 millions de personnes pauvres correspond à l'indicateur le plus fréquemment utilisé en France comme en Europe depuis 2000, soit l'indicateur de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian, qui permet de mesurer l'évolution dans le temps de la pauvreté. En 2009, dernière année connue, ce seuil était équivalent à un revenu disponible (c'est-à-dire après impôts) de 954 euros mensuel pour une personne seule. 8,2 millions de personnes disposaient alors d'un niveau de vie inférieur à ce seuil, soit 13,5 % de la population en France métropolitaine, contre 13,2 % de 2005 à 2007, soit 7,9 millions de personnes, en moyenne, selon ce même indicateur².

Le nombre de 11,2 millions de personnes en *situation de pauvreté ou d'exclusion sociale* en 2009 correspond à une définition plus large de la pauvreté. Sont prises en compte, en plus des personnes disposant d'un niveau de vie inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian, celles qui ont un niveau de vie supérieur à ce seuil mais se trouvent privées de l'accès à quatre biens ou services jugés essentiels parmi une liste de neuf (privations matérielles sévères) ou encore celles qui vivent dans un ménage dont l'ensemble des personnes d'âge actif ont une activité effective inférieure à 20 % d'un temps complet (très faible intensité de travail). C'est cette définition qui a été privilégiée par le Conseil européen en 2010, lorsqu'il a fixé un objectif de réduction de la pauvreté, au plan européen, de 20 millions de personnes d'ici à 2020. La contribution de la France à cet objectif est de 1,6 millions, sur la base de l'indicateur européen de pauvreté ou d'exclusion³.

Ces deux indicateurs, qui mesurent chacun un nombre sensiblement différent de personnes en situation de pauvreté, pointent ainsi deux aspects complémentaires de la mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France qu'il convient de ne pas opposer.

¹ « Crise économique, marché du travail et pauvreté », rapport de l'ONPES 2011-2012. <http://www.onpes.gouv.fr/>

² Sources INSEE Première, « Les niveaux de vie en 2009 », août 2011.

³ Rapport au Parlement sur le suivi de l'objectif d'un tiers de la pauvreté en cinq ans, octobre 2011, page 24.